

## **Séance du 9 juin 2021**

**PRESENTS** : DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie - STECHER Gaël – STRASSER Damien – STRASSER Daniel - WALTER Karine.

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 9 juin 2021 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2021
- 2) Compte-rendu des délégués des différents syndicats
- 3) Urbanisme SCOTAN – révision du plan
- 4) Délibération projet de modification du PLUi du Hattgau
- 5) Loi GEMAPI (Grand Cycle de l'Eau)
- 6) Travaux busage fossé
- 7) Motion portant sur la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace
- 8) Adhésion assurance chômage
- 9) Réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- 10) Travaux Ecole Primaire
- 11) Environnement
- 12) Elections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin 2021
- 13) Organisation de la cérémonie du 14 juillet 2021
- 14) Divers

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2021**

Le compte-rendu du 14 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### **2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS**

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

### **3) URBANISME SCOTAN – REVISION DU PLAN**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une conférence intercommunale des maires s'est déroulée le 19 mai 2021 portant sur les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres dans le cadre de la procédure de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Hattgau.

Pour toutes les modifications de zonage dans le périmètre de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, chaque commune sera informée par la Communauté de Communes et devra rédiger sa délibération en fonction des décisions des membres.

En vue d'une extension de la tranche 1AU du lotissement, un plan topographique a été effectué par le géomètre. Ce plan a été transmis au Bureau d'Etudes BEREST pour avis. Une réunion aura lieu prochainement avec M. BASTIAN du Bureau d'Etudes pour qu'il nous apporte ses conseils pour la marche à suivre et la réglementation à respecter pour les nouvelles extensions.

#### **4) DELIBERATION PROJET DE MODIFICATION DU PLUi DU HATTGAU**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

- ❖ la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt souhaite modifier le PLUi du Hattgau pour permettre l'extension de la station d'épuration de Hoffen située sur le ban communal de Rittershoffen.

Les évolutions envisagées consistent à étendre la zone UE pour englober les terrains nécessaires au projet, ce qui entraîne une réduction de la zone agricole.

En application de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, ces changements peuvent s'effectuer par le biais d'une révision du PLUi selon des modalités allégées (dite « révision allégée »).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la prescription de la révision allégée n°1 du PLUi du Hattgau sur le ban communal de Rittershoffen.

- ❖ la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a approuvé la modification n° 3 du PLUI du Hattgau qui a pour objet :

- de modifier le découpage entre les zones UXa et UB du PLUi afin de permettre la réalisation d'un lotissement à dominante d'habitat en lieu et place d'une ancienne friche industrielle à Betschdorf
- d'ajouter un nouvel emplacement réservé –ER-, en partie Nord du chemin d'exploitation existant afin de pouvoir réaliser, à terme, une voirie d'accès à la zone UXa qui resterait inscrite à l'Ouest du site Cérabati

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt en date du 19 mai 2021 ayant approuvé la modification n°3 du PLUI du Hattgau

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification n°3 du plan d'urbanisme intercommunal du Hattgau.

#### **5) LOI GEMAPI (GRAND CYCLE DE L'EAU)**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que par délibération du 28 novembre 2018, la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a adhéré au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) afin de lui transférer la compétence « Grand Cycle de l'Eau » pour les bassins

versants de la Sauer et du Seltzbach. Cette compétence entre dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI.

La compétence GEMAPI englobe les quatre missions suivantes :

- l'aménagement des bassins versants
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- la défense contre les inondations
- la protection et la restauration des zones humides

Le financement de cette compétence se fait par le paiement d'une taxe via la Communauté de Communes.

## **6) TRAVAUX BUSAGE FOSSE**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de la SAS PREST AGRI relatif à la réalisation des travaux de création d'un busage de 50 m/l pour l'écoulement des eaux de pluie à travers d'une parcelle privée. Ces travaux seront à réaliser en août ou septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VALIDE** le devis de la SAS PREST AGRI d'un montant de 6 720,00 € TTC

**MANDATE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement au Budget Primitif 2021.

## **7) MOTION PORTANT SUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE (GHT) NORD ALSACE**

La création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace regroupant les hôpitaux de Haguenau, Wissembourg, Bischwiller et Graffenbourg a été soumise à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), lors de sa séance du 8 avril 2021, a été appelé à voter une motion portant sur la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Nord Alsace.

Cette motion est soumise au vote des assemblées décisionnelles des communes et intercommunalités de l'Alsace du Nord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adopter cette motion.

## **8) ADHESION ASSURANCE CHOMAGE**

M. le Maire rappelle que la secrétaire de mairie a été embauchée sous contrat de droit public à durée déterminée. N'étant pas soumis à l'obligation de s'affilier au régime d'Assurance chômage, en cas de

non affiliation, c'est l'employeur public qui doit assurer l'indemnisation de leurs salariés involontairement privés d'emploi à la fin de son contrat au titre de l'assurance chômage.

La Commune, en tant qu'employeur public, doit formuler une demande auprès du Pôle Emploi territorialement compétent, par l'intermédiaire de l'URSSAF. L'adhésion est conclue pour une durée de 6 ans renouvelable, par tacite reconduction, pour la même durée. Elle peut être dénoncée 1 an avant le terme du contrat.

Les droits aux allocations sont ouverts par Pôle Emploi après l'écoulement d'une période de stage de 6 mois de date à date dont le point de départ est la date d'effet de l'adhésion révocable et qui correspond au 1er jour du mois civil qui suit la date de signature du contrat. Pendant cette période dite de « stage » des 6 premiers mois à compter de la date d'effet de l'adhésion, la Commune devra verser les contributions à l'URSSAF et continuer à assurer l'indemnisation chômage de ses agents dont la fin de contrat de travail intervient au cours de cette période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de souscrire à l'assurance chômage des collectivités territoriales pour l'ensemble des agents contractuels de droit public et privé.

## **9) REUNION CCID**

La réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui a pour rôle d'établir les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du Code Général des Impôts) et de participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du Code Général des Impôts) se tiendra le 30 juin 2021 à 19 heures en présence de Mme KRÄMER Véronique, contrôleur des Impôts.

## **10) TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. KLIPFEL, architecte, a remis un plan détaillé du bâtiment actuel. Une étude sera faite pour définir les modifications intérieures à effectuer ; La commission des travaux sera sollicitée pour réfléchir à diverses propositions.

## **11) ENVIRONNEMENT**

Les ambassadeurs du tri ont effectué un contrôle du contenu des bacs bleus, dans notre commune. Sur 121 poubelles, 22 poubelles étaient non conformes. Pour réduire encore davantage les déchets, le SMICTOM réfléchit quant à un tri sélectif supplémentaire pour les déchets alimentaires en plus des poubelles brunes et bleues.

La commune a mis en place un composteur et une poubelle brune au cimetière. Un règlement du tri sera affiché quant aux bons gestes à effectuer.

## **12) ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DU 20 ET 27 JUIN 2021**

En raison du contexte sanitaire, le bureau de vote se tiendra exceptionnellement à la Salle Communale. 21 nouveaux électeurs sont inscrits sur la liste électorale dont 14 nouveaux inscrits d'office vu qu'ils ont ou vont avoir 18 ans, cette année. Quelques jeunes nouveaux électeurs se sont portés volontaires en tant qu'assesseurs.

La population sera informée du changement du lieu des bureaux de vote via la publication d'un avis communal qui est aussi consultable sur le site de la commune.

## **13) ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 14 JUILLET 2021**

La cérémonie de la Fête Nationale du 14 Juillet a lieu à 19 heures à la Salle Communale. Le traditionnel « 14 Juillet Weck » sera remis à tous les enfants présents. Le Député et le Conseiller Départemental seront conviés à assister à la cérémonie.

## **14) DIVERS**

L'entreprise BIRGEL de Buhl a effectué des travaux d'abattage d'arbres pour sécuriser les abords du terrain de foot. Le règlement de la facture s'élevant à 405 € TTC est pris en charge par la commune.

Actuellement, un drone survole au-dessus des maisons d'habitation pour effectuer des prises de vue sur l'ensemble des communes membres du territoire de l'Outre-Forêt. Les habitants étaient prévenus par la Communauté de Communes via leur site internet et les DNA.

Monsieur le Maire a donné lecture :

- des permis de construire d'une maison d'habitation déposés et accordés depuis début d'année :
  - Mme BUHL Tiffany
  - M. KARY Dominique
  
- des déclarations de travaux déposées et accordées depuis début d'année :
  - M. KOCHER Denis – fermeture de la pergola
  - M. OLIVIER Sébastien – pose d'un carport, d'une clôture, d'un portail et d'un abri
  - SAS FREE MOBILE – installation d'une antenne relais
  - M. SCHOPFER Nicolas – pose d'une pergola
  - M. WALTER Gilbert – création d'une lucarne
  - M. CHEBANA Frédéric – création d'une lucarne
  - M. GRIEBEL Gilles – création d'une lucarne
  
- des déclarations de travaux en cours :
  - Mme KOCHER Marie – pose d'une pergola bioclimatique
  - M. WENDLING Sébastien – pose isolation extérieure
  - M. PRESTINI Gilbert – construction d'un muret

La séance est levée à 21H30.